



Communiqué de presse

Mende, le 12 juillet 2017

Sécheresse: le seuil de vigilance a été franchi sur quatre bassins versants (Colagne, Truyère, Chassezac et Gardons) et sur la Colagne rivière

Le mois de juin a été très sec en Lozère. Malgré les orages et les pluies de fin juin, le département connaît un déficit des précipitations par rapport aux normales. Même si le bilan des pluies efficaces est positif, ces dernières ne sont pas assez significatives pour compenser ce déficit pluviométrique.

En l'absence de précipitations significatives conjuguée à une augmentation des températures maximales, la baisse des débits des cours d'eau se poursuit sur tout le département.

Face à cette situation, un arrêté daté du 10 juillet 2017, place les bassins versant des Gardons, de la Colagne, de la Truyère et du Chassezac et la Colagne rivière en "vigilance".

Pour ces bassins versants, il est important que chacun adopte une utilisation économe des usages de l'eau. Les collectivités qui gèrent en régie la distribution d'eau potable, ainsi que les compagnies fermières sont invitées à suivre au plus près leur ressource et à veiller au bon fonctionnement des réseaux.

Pour toute question sur les mesures de restrictions :

Site des services de l'Etat : <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>